

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-04-16-45 | Personnel communal - Instances paritaires communes Ville et Centre communal d'action sociale
Sur le rapport de Madame Anne-Emilie Ravache**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Les dispositions législatives et réglementaires permettent aux collectivités territoriales de mettre en place des instances communes notamment avec certains de leurs établissements publics.

Ainsi, depuis le renouvellement des instances paritaires en décembre 2022 la Ville et le CCAS ont décidé de mettre en place un Comité social territorial, une formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail, des Commissions Administratives Paritaires et une Commission Consultative Paritaire communs.

Aujourd'hui, la Ville et le CCAS souhaitent poursuivre cette démarche de mutualisation.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants,
- Le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale
- Le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- L'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique

Considérant que :

- Les collectivités territoriales peuvent décider de la mise en place d'instances paritaires communes avec certains de leurs établissements publics,
- Les délibérations concordantes doivent être prises au plus tard six mois avant le début du scrutin soit le 1^{er} juin 2026,
- La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et le CCAS souhaitent poursuivre la démarche de mutualisation initiée en 2022 s'agissant du Comité social territorial, de la Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail, des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire,

Décide :

- De mettre en place le Comité social territorial, la Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail, les Commissions administratives paritaires et la

Commission consultative paritaire uniques pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc143228-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026